



CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 25 OCTOBRE 2016

Cabinet du Maire

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, à la Maison dans la Vallée (Salle de la Cheminée), sous la présidence de Muriel CORMORANT, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité, Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON, étant empêchée.

Etaient également présents :

* **Membres du collège « Elus »**

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité

Michel DANNEQUIN – Conseiller municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

* **Membres du collège « Habitants »**

Halim ABDELMOUMNI - Véronique ABDELMOUMNI - Sandrine AUGUSTE-SAGET - Christiane DUBOIS
- Jean-Pierre GALUT - Jean-Pierre BECKER - Serge PICAUD - Vanessa JEMEAU - Henry LÉONARD –
Raoul VANDENHERREWEGE

* **Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »**

Patricia FRIGOUT représentante de PAROLES DE MARAÎCHERS

Etaient absents excusés :

Jean STEINBERG

Brigitte DIDIERJEAN

Véronique FABRE

Michèle VILLEBEUF

Laurent MINI

Suzon VIROT

Murielle CADIOT

Olivia WILLAUMEZ

Marie-Françoise OLIVIER représentante des GITES DE LA DAME JEANNE

Geneviève ARNAUD – Conseillère municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires

Marc LEMEREZ - Conseiller municipal d'opposition

Etait absent :

Pascal LUSSEAU - Conseiller municipal délégué à la Démocratie de proximité

Intervenante invitée

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Secrétaire de séance : Henry LÉONARD

1 / PRÉSENTATION DE MEMBRES SUPPLÉANTS DEVENUS TITULAIRES

- Jean STEINBERG est devenu membre titulaire en remplacement de Bruno ARRI.
- Raoul VANDENHERREWEGHE est devenu membre titulaire en remplacement de Josiane ITALIANO qui a démissionné le 10/05/2016.
- Murielle CADIOT est devenue membre titulaire en remplacement d'Antoine CARDUCCI qui a démissionné le 26/05/2016.
- Brigitte DIDIERJEAN a démissionné le 20/10/2016 pour convenances personnelles. Il sera pourvu à son remplacement.

2 / VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10/05/2016

Le compte rendu de la réunion précédente du 10 mai 2016 est adopté à l'unanimité

3/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER

3-1 / RETOUR SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE et ERDF

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

A l'origine, tous les travaux devaient être regroupés sur une même période mais un concessionnaire (GRDF) n'a pas respecté ses engagements, ni le planning convenu. Le premier à intervenir a été GRTGaz. Ensuite, est venu se greffer ERDF qui restait avec une enveloppe lui permettant d'engager des travaux sur la commune, sans que la mairie ne maîtrise les lieux d'intervention, ni les délais.

Les travaux arrivent à leur fin rue Rémy Dumoncel. L'assainissement et le plomb se terminent en haut de la rue Rémy Dumoncel et les travaux dans les venelles commencent. Pour ce faire, les engins et les matériaux continueront d'être stockés sur le parking de la Place du Marché.

Les commerçants sont à flux tendu (boulangerie et épicerie). Les travaux ont gêné leur clientèle et ils ont enregistré une baisse d'activité, donc de chiffre d'affaires.

3-2 / LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA MAIRIE DANS LES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Durant l'été 2016, les travaux suivants ont été réalisés par les Services Techniques dans les écoles du quartier :

- Pose d'alimentation PC pour TV et autres à l'école maternelle Paul Mathéry,
- Reprise des sols souples de l'ensemble des jeux enfants dans les espaces extérieurs des maternelles,
- Pose des tableaux numériques interactifs (TBI) dans l'ensemble des classes élémentaires (5),
- Remise en peinture de deux salles de classes et vernissage des parquets (Mr Margerit et Mme Poilprès) bât 1 et pose d'un tableau (classe Mr Margerit),
- Fabrication et pose d'un portail et d'un portillon avec interphone impasse Paul Mathéry (périscolaire, Maternelle et Petit Prince),
- Réfection des sanitaires de l'école maternelle Paul Mathéry (carrelage, faïence et plomberie),
- Traçage circuit extérieur des bandes de guidage PMR à l'école maternelle Paul Mathéry,
- Pose d'une séparation sanitaire à l'école élémentaire Paul Mathéry.

Un membre du Conseil de quartier demande qui assurera la maintenance des tableaux numériques : la ville ou l'Éducation Nationale ? Françoise TOMASCHKE précise qu'en raison de l'investissement engagé, c'est la ville qui veillera à l'entretien du matériel ainsi que du logiciel.

3-3 / LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE CARNOT ET DE SON PLAN DE CIRCULATION

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Il a été envisagé un temps d'enlever les buis malades qui en définitive se maintiennent, ceux développant la maladie ayant été arrachés avant l'été. Ils resteront donc en place.

Concernant la circulation et le stationnement sur la Place Carnot, il faut distinguer 3 périodes : le matin, la journée, le soir.

Françoise TOMASCHKE expose trois possibilités pour tenter de remédier aux difficultés surtout existantes durant ¼ d'heure le matin et ¼ heure à la sortie des classes en après-midi : 1/ créer un petit parking rue des Déportés pour les enseignants 2/ créer des places arrêt-minute 3/ mettre en zone bleue. S'agissant du terrain de la rue des Déportés, il ne peut y avoir construction d'un gymnase car il faut respecter des normes et des surfaces qui ne peuvent l'être, surtout dans une zone pavillonnaire. Des promoteurs s'y intéressent. En cette période de budget contraint, la ville préférerait le vendre et consacrer les fonds à un autre projet. L'ancienne municipalité avait voté la vente (350.000€) qui n'a pas abouti, le promoteur n'ayant pas respecté certaines des conditions suspensives.

Un membre du Conseil de quartier relève que créer des places de stationnement appellent des voitures.

D'autres membres préconisent de mettre la rue Carnot en sens unique de l'école vers le viaduc.

Françoise TOMASCHKE suggère, à titre expérimental, de mettre la rue de la Moinerie en sens unique. Elle consultera les riverains pour avis.

La réflexion se poursuit.

4/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

4-1 / LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS DEPUIS LA RENTRÉE 2016

De nouvelles modalités de fonctionnement du Centre de Loisirs se sont mises en place à la rentrée de septembre 2016.

En période scolaires, l'organisation se déroule le mercredi de la manière suivante :

* **pour les élèves en maternelle**

- Sortie des classes dans les 4 écoles maternelles à 11h30
- Déjeuner dans les 4 restaurants scolaires
- Après midi dans les 4 écoles maternelles (sieste, salles TAP, cours)
- Départ échelonné de 17h à 17h30
- Garderie de 17h30 à 19h

* **pour les élèves en élémentaire**

- Sortie des classes dans les 4 écoles élémentaires à 11h30
- Déjeuner dans les 4 restaurants scolaires
- Transfert des enfants d'élémentaire à pied vers le Centre de loisirs pour des activités communes à tous les élémentaires
- Après midi au Centre de loisirs
- Départ échelonné de 17h à 17h30
- Garderie de 17h30 à 19h au centre de loisirs

Pendant les vacances, les journées s'organisent de la manière suivante :

- Garderie de 7h30 à 8h00 au Centre de loisirs
- Accueil de 8h à 9h00 au Centre de loisirs
- Matinée au Centre de loisirs et à la salle de l'Aquarelle (8 ans et +, à pied)

- Déjeuner au restaurant de La Butte Montceau (3 – 7 ans) (coût du bus aller retour 11500€/an) et au restaurant Paul Mathéry (8 ans et +)
- Après midi au Centre de loisirs et à la salle de l'Aquarelle (8 ans et +)
- Retour des enfants de l'Aquarelle au Centre de loisirs à pied pour le départ échelonné de 17h à 17h30
- Garderie de 17h30 à 19h au Centre de loisirs

Cette nouvelle organisation n'engendre pas de surcoût s'agissant du personnel de restauration qui travaillait déjà le mercredi pour l'entretien des restaurants. Pas de surcoût non plus pour la livraison des repas. En revanche, il y a un surcoût de 6300 € pour les transports en bus qui ont été supprimés le mercredi (- 5200€) mais qui perdurent pendant les vacances scolaires (+ 11500€).

Les membres du Conseil de quartier n'ont pas reçu d'alerte.

Ce nouveau mode de fonctionnement a permis la création de plus de places d'accueil et supprimer ainsi la liste d'attente.

4-2 / RETOUR SUR LES ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE DURANT L'ÉTÉ 2016

4-2.1 / Avon/plage

La mairie a organisé trois sorties différentes en août 2016, une journée à la mer (Cabourg) et une journée au bord d'un lac (lac d'Orient et lac des Settons). Coût pour les participants : 5€ par personne. Pas de critère social. Les sorties ont été appréciées et ont atteint leur objectif.

Il a été observé que des familles se sont inscrites et n'ont pas participé à la sortie, sans prévenir, ni justifier d'un motif d'absence, notamment une famille qui s'est inscrite aux trois sorties sans venir à aucune. Le règlement prévoit dans ce cas une pénalité de 30€ par personne. S'agissant souvent de familles en difficulté financière, Mme le Maire préfère lui substituer un refus d'inscription aux sorties de 2017 et 2018.

4-2.2 / Accueil de loisirs:

La fréquentation a été de 130 enfants début juillet (150 en 2015), entre 80 et 90 la 2ème quinzaine de juillet (entre 75 et 85 en 2015), entre 40 et 60 en août (entre 60 et 70 en 2015) avec un minimum de 50 enfants la veille de la rentrée.

Les activités prévues au planning ont été tenues à quelques rares exceptions d'annulation pour chaleur ou orage.

4-2.3 / Maison des Jeunes:

La fréquentation en juillet a été de 40 à 50 enfants et adolescents par jour avec un maximum à 63 et un minimum à 22. La fréquentation en août a été d'une cinquantaine par jour avec un minimum de 19 et un maximum de 90 le jour de l'action «Pied d'immeuble» aux Fougères.

Mise en place de 2 mini-séjours tous loisirs dans le Morvan (11/14ans et 15/17 ans) de 4 jours et 3 nuits (rafting, canyoning, baignade, visites, sorties, VTT, etc.).

Camp 11-14 ans : 6 participants (dont 1 Fougères) pour 7 places proposées.

Camp 15-17 ans : 7 participants (dont 1 Fougères) pour 7 places proposées.

4-2.4 / Camps escapade

Fort de leur succès de l'an passé, et à la demande des enfants, il s'agissait de mettre à nouveau en place ces activités mais en leur donnant une forte dominante autour de l'environnement et de l'amélioration de l'image que peut avoir le quartier.

Séjour 8-12 ans : pour maintenir la dynamique de 2015 mais en choisissant une destination plus lointaine comme la Bourgogne par exemple.

Séjour 6-8 ans : public qui n'était pas concerné par le séjour en 2015 mais qui est demandeur de ce genre d'activité.

- Camp Escapade des 6-8 ans : 13 participants (dont 6 Fougères) pour 18 places proposées.
- Camp Escapade des 9-13 ans : 9 participants (dont 5 Fougères) pour 18 places proposées.

4-2.5 / Accompagnement scolaire

Teach For France : l'accompagnement scolaire a accueilli 44 enfants (5 entrant en CM2, 7 en 6ème, 12 en 5ème, 8 en 4ème, 5 en 3ème, 5 en 2nde et 2 en 1ère). Les enfants n'étaient pas volontaires pour y participer mais, très vite, ils ont apprécié la qualité de l'accompagnement et les progrès qu'ils ont ainsi réalisés pour connaître une meilleure rentrée scolaire.

4-3 / DÉBAT SUR L'IMPLANTATION DES COMPTEURS LINKY

Michel DANNEQUIN – Conseiller municipal délégué à l'Environnement

Ce sont des compteurs électriques intelligents de nouvelle génération qui peuvent recevoir des ordres et envoyer des données sans intervention physique d'un technicien. Leur taille est identique à celle du compteur actuel. Le déploiement est imposé par une directive européenne qui prévoit le remplacement de 80% des compteurs d'ici à 2020. Il n'engendre, ni frais, ni travaux à la charge des communes.

Les avantages avancés sont :

- un relevé automatique de la consommation en temps réel,
- une possibilité d'adapter la puissance du compteur à ses besoins et modifier facilement le contrat,
- avoir recours facilement à des offres commerciales adaptées à sa consommation,
- emménager en toute simplicité sans attendre le passage d'un technicien,
- mieux maîtriser sa consommation.

Mais les critiques et les craintes des usagers sont nombreuses : émission d'ondes, récupération de données pour quelle utilisation ?, etc.

250 communes s'opposent à leur installation mais les tribunaux administratifs les déboutent.

Il faut dès maintenant engager la réflexion et en débattre.

5 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA

5-1 / L'AGENDA D'OCTOBRE/ NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2016

- **Mercredi 26 octobre 2016 – 15H** - En attendant le cirque (4€)
- **Jeudi 27 octobre 2016 – 20H30** – Ciné-Vallée – Les apaches
- **Samedi 26 novembre 2016 – 20H30** - Comment épouser un milliardaire
- **Jeudi 8 décembre 2016 – 20H30** - **Conseil Municipal – Mairie d'AVON**
- **Vendredi 9 décembre 2016 – 20H30** – Les cordes enchantées
- **Mercredi 14 décembre 2016 – 20H30** – Le cirque national de Hong-Kong
- **Jeudi 15 décembre 2016 – 20H30** – **dernier conseil communautaire du Pays de Fontainebleau**
- **Samedi 17 décembre 2016 – 20H30** – Féeries dans la vallée

5-2 / LE RÉVEILLON DES QUARTIERS DU 31 DÉCEMBRE 2016

Ce projet est reporté à l'année prochaine.

Les membres des Conseils de quartier viennent de beaucoup s'impliquer dans l'organisation de la première gratifieria sur Avon et n'ont ni l'énergie, ni l'envie de s'impliquer dans ce nouveau projet, ni même d'y participer.

6 / QUESTIONS DIVERSES

6-1 / RETRANSCRIPTION DES ALERTES DES HABITANTS DU QUARTIER

Des habitants ont déposé des courriels sur l'adresse électronique cq.vieilavon.gambetta@avon77.com et sur celle de democratie.proximite@avon77.com posant les questions suivantes :

Q : « Notre maison se situe à l'angle de la rue Gambetta et de la rue du Rocher d'Avon, deux rues qui, à certaines heures, sont le siège d'un trafic automobile que nous pourrions pour le moins qualifier de dense pour une commune comme la nôtre. Sur ce sujet, nous avons participé avec beaucoup d'intérêts à la réunion de concertation et d'information organisée à votre initiative, à la mairie, le 16 février 2016, afin d'échanger sur un projet de mise en sens unique de la rue du Rocher d'Avon. Faute d'avoir recueilli un consensus du fait d'un lobbying appuyé de la part des habitants de l'allée du Rocher, ce projet de mise en sens unique n'a pour l'heure, et à notre grand regret, pas été retenu. Mais là encore, cette question n'est pas celle qui est à l'origine du présent courrier dont le fait générateur a en réalité été le suivant : au-delà de la question du trafic au niveau du carrefour et de ses nuisances associées (vitesse, sécurité des enfants à la sortie de la maison, bruit de moteur, de klaxon, des bennes de camions sur les ralentisseurs, ...), nous tenions à vous faire part, tout en ne doutant pas que vous en ayez déjà connaissance, d'un autre problème plus important encore et renforçant les désagréments précités. En effet, la circulation dans la rue du Rocher d'Avon est, comme vous le savez, interdite aux camions de plus de 3,5 tonnes. Or, ayant régulièrement l'occasion de travailler à domicile, nous constatons quasi quotidiennement que cette interdiction n'est absolument pas respectée et que de nombreux camions empruntent la rue du Rocher d'Avon (y compris, et c'est un comble, les camions 6 roues des services techniques de la commune !).

Compte tenu de la configuration du carrefour rue Gambetta / rue du Rocher d'Avon, les camions éprouvent parfois des difficultés à tourner, les amenant alors à devoir réaliser des manœuvres au niveau même du carrefour (avec les conséquences que vous imaginez en termes de sécurité et de gêne au trafic). Nous vous demandons de bien vouloir prendre les décisions et mettre en œuvre les actions qui vous paraîtront appropriées pour qu'enfin l'interdiction de circulation des camions de plus de 3,5 tonnes dans la rue du Rocher d'Avon soit respectée ».

R : Françoise TOMASCHKE a rencontré cet habitant afin de trouver une solution pérenne. Un panneau d'interdiction pour les poids lourds de plus 3,5 tonnes sera posé en entrée de ville rue du Rocher d'Avon. Des démarches ont été entreprises afin qu'un panneau d'interdiction soit également posé sur la départementale. Enfin, un rappel a été adressé à l'entreprise TP GOULARD afin que leurs sous-traitants respectent la réglementation.

Q : La vitesse des voitures vers l'entrée du parc rue Rémy Dumoncel-est excessive, tant en descente qu'en montée Le radar pédagogique qui a été posé durant plusieurs semaines avait un vrai rôle de prévention. Quant aux contrôles effectués par la police municipale ponctuellement, ils sont trop visibles et souvent réalisés au moment où la circulation est calme.

R : Françoise TOMASCHKE précise que la pose d'un radar pédagogique ne sera pas la solution mais incitera les automobilistes à ralentir. Olivier MAGRO, Adjoint à la sécurité, sera alerté.

Q : Un noisetier dans la ruelle entre la rue Rémy Dumoncel et la rue Jeanne d'Arc gêne le passage.

R : Cette ruelle a le statut de propriété privée, les Services Techniques ne peuvent donc y intervenir. Cependant, la remarque de cet habitant est pertinente, et, si l'ensemble des riverains de cette ruelle donne son accord, Laurent MINI, vice-président du Conseil de quartier, accepterait de le tailler.

Q : Face au 12 rue Hégesippe Moreau, un poteau électrique a été mis dans un plot en béton, bloquant le passage sur le trottoir. Son installation est-elle provisoire ou définitive ?

R : Assurément, il s'agit d'une solution provisoire mais qui dure depuis plusieurs mois résultant d'un oubli des services d'ERDF/ENEDIS et/ou ORANGE ? Il empêche le passage des poussettes. Les services municipaux chargés de la voirie pourraient peut-être rappeler à l'entreprise concernée l'existence de ce poteau à remplacer.

Françoise TOMASCHKE se rendra sur place et, le cas échéant, interviendra auprès de l'entreprise concernée.

Q : Un habitant de la rue Jean Mermoz signale des problèmes de circulation, notamment des bus, les jours de basculement du stationnement alterné.

R : Françoise TOMASCHKE envisage de supprimer le stationnement alterné dans cette rue et de matérialiser les places de stationnement de manière durable. Cependant, ces transformations ne seront accomplies que si STRADEV alerte la Mairie sur les difficultés rencontrées par les chauffeurs, ce qui n'est pas le cas actuellement.

6-2 / AUTRES QUESTIONS

* Manque de poubelles dans la ville.

Un membre du Conseil de quartier pointe le manque de poubelles dans la ville.

Françoise TOMASCHKE répond que la Place Carnot et le square urbain Place de Lyons en sont dépourvus et néanmoins ces deux endroits sont propres.

Un membre fait remarquer que ces deux endroits sont fréquentés par de jeunes enfants qui obéissent encore à leurs parents. Le problème vient des adolescents, comme par exemple au parc de Bel Ébat où les poubelles demeurent vides et les déchets sont jetés tout autour.

* Le calendrier de la pose de fibre optique

ORANGE commence le déploiement de la fibre optique par le quartier du Vieil Avon au 1^{er} trimestre 2017. Début 2017, des armoires (1,40m x 1,40m x 40cms) seront installées aux endroits suivants :

1/ à l'angle de l'avenue Gambetta et de la rue des Bellingans,

2/ à l'angle de la rue du Rocher d'Avon et de l'allée du Rocher,

3/ à l'angle de la rue des Casernes et de la rue de la Charité,

4/ à l'angle de la rue Madame Muller et de la rue Rémy Dumoncel,

Cette dernière armoire se situe dans le périmètre d'un monument historique et la municipalité est dans l'attente de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Les fourreaux sont déjà existants et seront raccordés aux armoires sans qu'il soit nécessaire de creuser des tranchées.

Un membre du Conseil de quartier demande pourquoi le réseau n'est pas enterré ? Françoise TOMASCHKE répond qu'il faut un accès permanent en cas de réparation. Un autre membre demande pourquoi les armoires ne sont pas en bois ou en imitation bois plutôt que le ton crème retenu qui se dégrade vite ? C'est du ressort de l'opérateur ORANGE.

Une réunion publique sera organisée tout prochainement.

* Le sentier découverte passant dans le quartier

Jean-Pierre GALUT qui a tracé un parcours se mettra en contact avec Martine LEGRAND, membre du Conseil de quartier CHANGIS / VALLÉE, qui a accepté de coordonner les 5 sentiers, afin d'améliorer le visuel et de relier cette boucle avec les autres.

* **L'organisation de la Gratiferia à Avon**

La gratiferia, marché aux puces gratuit, est une démarche écologique et solidaire.

Elle s'est déroulée pour une première édition, en marge du Forum de l'Énergie, le 8 octobre 2016, devant la Maison des Jeunes de 10H à 18H, les membres des Conseils de quartier l'ayant installée à partir de 8H30.

Elle a remporté un franc succès.

Les membres des cinq Conseils de quartier en organiseront une au moins une fois par an.

* **Les encombrants**

Les encombrants ne sont plus ramassés car le SMICTOM met en place une nouvelle stratégie de tri sélectif. Il faut les transporter à la déchèterie de Vulaines qui est certes déjà très encombrée ou appeler Allo-déchets, service payant.

* **Information sur le fonctionnement du restaurant scolaire des Terrasses**

Le budget et le planning des travaux ont été respectés. Les élèves de maternelle sont servis à table. Ceux de l'élémentaire bénéficient d'un self-service constitué d'îlots (entrées, plats chauds, desserts). Une table de tri des déchets a été prévue. Une salle mitoyenne a été créée pour accueillir les TAPS ainsi que des associations. L'inauguration est fixée au samedi 26 novembre 2016 à 10H afin de permettre aux parents des élèves de découvrir l'intérieur de ce nouvel équipement municipal.

* **Résultat de la réunion des riverains de la rue du Rocher d'Avon**

Les membres du Conseil de quartier avaient noté que les conditions de stationnement dans la rue du Rocher d'Avon allaient être modifiées par un stationnement en quinconce, de façon à réduire la vitesse des véhicules circulant dans cette rue. Pourtant, depuis février 2016, si certains aménagements ont bien été réalisés dans l'allée du Rocher, rien concernant la rue du Rocher d'Avon. Quels sont les projets de la commune et le calendrier de mise en œuvre des actions finalement retenues ?

Françoise TOMASCHKE précise qu'un stationnement en quinconce est impossible car il y a beaucoup d'entrées charretières. A titre d'essai, un dégagement en milieu de rue sera créé pour permettre aux automobilistes de se rabattre. Les riverains de la rue du Rocher d'Avon sont favorables à sa mise en sens unique mais pas les riverains de l'Allée du Rocher qui veulent que leur tranquillité soit préservée.

* **L'aire des gens du voyage**

Comme d'autres riverains et avonnais, certains membres du Conseil de quartier souhaitent obtenir des informations complémentaires sur l'implantation du terrain des gens du voyage proche de notre commune.

Il convient de rappeler que la création de cette aire est exigée par la loi et que, si elle n'est pas créée, le Préfet refusera d'intervenir pour expulser des gens du voyage qui s'installeraient de manière sauvage, comme derrière le Cinéparadis. Pour l'instant, ce projet est figé puisque la Ville de PARIS, propriétaire du Château de Bellefontaine et des terrains, ne les vend pas.

* **L'accueil des migrants sur la commune**

Quelle est la position de la commune ? Il est indiqué aux membres du Conseil de quartier que quelques familles de migrants, chrétiens d'orient, sont présentes dans notre ville depuis plus d'une année. Elles logent au Bois fleuri ainsi que dans un pavillon proche de la mairie appartenant à la ville. Elles sont parfaitement intégrées à la vie locale. A la demande de l'État, 150 migrants arriveront en novembre sur Fontainebleau et seront logés à la Caserne Damesne. Pour l'instant, la ville d'Avon n'a pas été contactée, probablement parce que l'État n'est pas propriétaire sur la commune de structures permettant d'en accueillir en grand nombre.

* **le défi famille à énergie positive**

Michel DANNEQUIN invite les membres du Conseil de quartier à participer au Défi famille à énergie positive afin de réaliser des économies d'énergie : 8 à 10% d'économie possible, soit environ 200 € par an. Il est nécessaire de former des équipes de 5 ou 6 foyers. Le lancement de l'opération sera effectué le jeudi 1^{er} décembre 2016 à 19H30 à la Maison dans la Vallée et se déroulera de décembre 2016 à avril 2017.

* **Consultation sur les deux sculptures de Jean FRATELLO**

Artiste avonnais, Jean FRATELLO qui expose actuellement au Pavillon de l'Érable, offre à la ville d'Avon une sculpture d'extérieur qui sera installée sur le bassin miroir situé à l'entrée du parc de Bel Ébat, face au Collège de la Vallée.

Mme le Maire doit choisir entre deux sculptures proposées par l'artiste. Au préalable, elle a souhaité consulter tous les membres des instances de proximité afin de recueillir leur avis.

A la majorité des membres présents, la sculpture dorée est préférée à celle recouverte par de la mosaïque, même si certains d'entre eux n'apprécient ni l'une, ni l'autre.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45**

Muriel CORMORANT
Adjointe déléguée à la démocratie de proximité
pour la Présidente par délégation

Laurent MINI
Vice-président
(ne signe pas : absent excusé)

Henry LÉONARD
Secrétaire de séance

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL